

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

tion d'un concours de boules (2 voix contre et 4 abstentions). Il est rappelé que cette société n'a pas été subventionnée en 1965, faute d'avoir produit son bilan de 1964 en temps utile.

Ces subventions seront à l'article 657 du budget de 1966.

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE - M. le Maire rappelle qu'un Directeur de la Maison des Jeunes et de la Culture de la Vallée de Chevreuse a été recruté. IL a été difficile de lui trouver un logement et le Conseil d'administration a demandé aux Communes adhérentes de participer aux frais du loyer qui ont été répartis au prorata du nombre des habitants.

La charge de la Commune d'Orsay atteint 2.475 F. La Commune de St-Rémy-les-Chevreuse ayant décidé de différer sa participation.

Le Conseil décide à l'unanimité sauf une abstention d'avancer un crédit de 2.475 F sur la subvention à allouer en 1966 à la Maison des Jeunes, subvention dont le montant sera étudié au moment de la répartition annuelle.

18° - EMPRUNT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE L'YVETTE - Le Conseil prend acte de la décision prise par l'Assemblée Générale du Syndicat intercommunal au cours de sa séance du 22 Janvier 1965 notamment en ce qui concerne l'alignement du Syndicat sur le montant maximum des travaux agréés par le Ministère de l'Intérieur, du Département et du District, soit 1.450.000 F.

S'engage à participer dans les dépenses restant à la charge du syndicat soit 290.000 F et à concurrence de 51.040 F.

Décide de verser chaque année dans la caisse du syndicat la part d'annuité fixée à 3.415 F 44.

DE

19° - EMPRUNT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT/L'YVETTE - Le Conseil prend acte de la décision prise par l'Assemblée Générale du Syndicat intercommunal au cours de sa séance du 7 Janvier 1966 notamment en ce qui concerne l'alignement du Syndicat sur le montant maximum des travaux agréés par le Ministère de l'Intérieur, le département et le District, soit 600.000 F.

S'engage à participer dans les dépenses restant à la charge du Syndicat, soit 120.000 F. et décide de verser chaque année dans la caisse du Syndicat la part d'annuité fixée à 1.414 F. 30.

PARTICIPATION DES USAGERS DANS LES TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU - M. le Maire rappelle que le programme d'extension du réseau de distribution d'eau dans la partie haute de la rue de Versailles, se montant à 75.000 F, est en cours de réalisation.

Etant donné la modicité de la subvention de 10 % dont bénéficie la Commune, la partie restant à la charge de la collectivité est très importante. L'emprunt réalisé pour ces travaux laissera à la charge de la Commune une annuité de l'ordre de 4.517 F.

Afin de permettre à la Commune d'y faire face, M. le Maire suggère que les frais de branchement des nouveaux abonnés desservis par l'extension prévue, soient majorés de 800 F.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents que les frais de branchement de tout nouvel abonné desservi par l'extension du réseau d'eau soient majorés d'une somme forfaitaire de 800 F versée préalablement aux travaux de branchement.

Toutefois, M. BRIQUET s'inquiète de la récupération des plus-values apportées aux terrains non bâtis par cette canalisation susceptible de faciliter des opérations spéculatives. Il souhaite que la commission des finances étudie la possibilité de récupérer ces plus-values.

VIREMENTS DE CREDITS BUDGET DE 1965 - Le Conseil sollicite l'autorisation de prélever au compte "largement excédentaire" du budget de 1965 une somme de 20.000 F à répartir ainsi :

compte 66.....	2.900 F
" 69.....	100 F
82.....	17.000 F

AMENAGEMENT DE LA PLACE DU 8 MAI - M. le Maire donne lecture de la lettre de M. NOYELLE au sujet de la Croix placée à l'entrée d'Orsay. Il autorise la Commune à déplacer cette croix pour la mettre au cimetière. Quant à la parcelle de 14 m² de terrain, il considère qu'elle est couverte par la prescription.

Le Conseil remercie M. NOYELLE de sa courtoisie et le félicite pour son érudition dans les explications qu'il donne sur l'origine de cette croix.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE EN FAVEUR DU DISTRICT BURES-ORSAY - M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a discuté à plusieurs reprises de la levée de servitude frappant le terrain voisin de la Résidence de Mondétour, sur lequel est prévue la construction d'un C.E.S. comportant 2 groupes P 4 bis de 600 élèves par groupe.

Envoyé le _____ 19__
Renvoyé le _____ 19__

Compte tenu du vœu de la Municipalité de voir se réaliser la construction de ce C.E.S. Le Conseil donne mandat à ses représentants au Conseil de District, de solliciter de la S.A.M.B.O. l'acquisition, de préférence à l'amiable, de cette parcelle cadastrée AW N° 2, afin que le programme puisse être inscrit sur la liste rectorale prévoyant pour 1968 ou au plus tard l'ouverture de l'établissement.

Le Conseil autorise à l'unanimité moins 3 abstentions, ses représentants au District Bures-Orsay, à demander la déclaration d'utilité publique au profit de la S.A.M.B.O., pour l'acquisition de la parcelle appartenant à la Sté Parisienne Urbaine et Foncière.

RESCINDEMENT DE LA R.N. 188 - M. le Maire expose qu'il est urgent de prévoir la réalisation du rescindement de la R.N. 188 ; le promoteur du projet de construction de l'extrémité Est devant céder gratuitement à la Commune le terrain dont il est propriétaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à poursuivre les formalités de déclaration d'utilité publique de l'acquisition des terrains formant l'assiette de la future voie.

Demande aux services des Ponts et Chaussées de bien vouloir constituer le dossier d'enquête.

SERVITUDE POUR EQUIPEMENTS PUBLICS - M. le Maire expose qu'il existe un terrain à proximité de la gare du Guichet sur lequel il conviendrait d'établir une servitude pour équipements publics, afin de réserver l'avenir. Ce terrain est cadastré section AD 260 lieudit Les Planches et est d'une superficie de 33 a 96.

Envoyé le _____ 19__
Renvoyé le _____ 19__

Le Conseil, après en avoir délibéré. Décide d'établir une servitude pour services publics et parkings sur ce terrain appartenant actuellement à M. LOISEAU Rolland (à l'unanimité).

SERVITUDE SUR LES TERRAINS VOISINS DU LYCEE - M. le Maire rappelle que par délibération du 30 Avril 1965, le Conseil Municipal avait décidé des réserves foncières pour services publics sur les parcelles cadastrées BC N°s 85-87-107-II2 et II3, lieudit Le Cimetière d'Orsay.

A la suite d'une lettre de M. RAYNAUD, Directeur de l'équipement scolaire, en date du II/I/1966, indiquant que l'Etat ne pouvait acquérir ces terrains, la Commune avait renoncé à la réserve par délibération du 25 Mars 1966, mais à une réunion du Conseil d'Administration du Lycée, qui vient d'avoir lieu à laquelle assistaient M. l'Inspecteur Général, M. l'Inspecteur d'Académie, et M. le Sous-Préfet, un débat s'est élevé, non plus au sujet du parking, mais de celui de l'extension du Lycée et M. le Maire a été invité à proposer au Conseil Municipal de rapporter sa décision de levée de la servitude.

M. le Sous-Préfet a pris l'engagement de solliciter de toutes les Communes intéressées, une participation aux dépenses prises en charge uniquement par la Ville d'Orsay.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- attendu que la 4ème tranche du Lycée s'implante sur une surface déjà insuffisante pour les besoins actuels.

- attendu que le terrain en cause est le seul qui permette une extension.

- attendu que M. l'Inspecteur général doit intervenir auprès de M. RAYNAUD pour qu'il revienne sur sa décision.

- Vu l'engagement pris par M. le Sous-Préfet.

Décide à l'unanimité d'établir à nouveau une servitude sur les terrains indiqués plus haut, pour établissement d'enseignement public (extension du Lycée, possibilité de parkings et de dégagements).

LOTISSEMENT DU PETIT CHEZ SOI - M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Directeur de l'A.S.A. Le Petit Chez Soi se rapportant :

1° - à l'ensablement des canalisations rue Lamartine et rue Racine

A ce sujet, M. le Maire a fait le nécessaire auprès de l'entreprise BRANGEON pour qu'un nettoyage des canalisations soit fait d'urgence.

2° - aux participations des riverains de la rue Bossuet dans les branchements des égouts. Cette question est renvoyée à la Commission des Finances.

M. CLEMENT rappelle qu'il a signalé plusieurs fois les inconvénients se produisant dans la partie basse de la rue de Lozère, par les égouts qui dégagent des odeurs nauséabondes.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CARREFOUR PLACE DE LA REPUBLIQUE - M. le Maire est d'avis qu'il convient de reprendre l'étude de l'aménagement du carrefour des R.N. 446 et 188, place de la République, suivant un plan dressé par M. l'Ingénieur des T.P.E.

Cet aménagement nécessitera l'acquisition d'une petite parcelle de terrain. Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à poursuivre les formalités de déclaration d'utilité publique pour obtenir la cession, soit à l'amiable, soit par expropriation.

ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR COLONIES DE VACANCES OU CLASSES DE NEIGE -

M. le Maire expose qu'il a eu des pourparlers avec le Maire de Saint-Christophe-sur-Guiers (Isère) pour l'acquisition d'un terrain de un hectare par la Commune, pour un prix particulièrement intéressant. Ce terrain conviendrait pour l'installation d'une colonie de vacances ou d'une classe de neige.

Le Conseil est d'avis de poursuivre l'étude de cette acquisition et d'envoyer une commission sur place pour visiter le terrain.

DEMANDES DE M. LUCAS - MATERIEL SCOLAIRE - M. LUCAS fait part de deux demandes de matériel pour les écoles 1° - un four à céramique pour l'école maternelle de Mondétour, 2° - un poste de télévision, pour l'école de garçons-centre.

Ces dépenses seront couvertes partie par la Caisse départementale scolaire, programme 1965, partie par les crédits à allouer ultérieurement sur cette caisse.

SENS UNIQUE - M. EHINGER souhaiterait un aménagement du sens unique, notamment avenue Saint-Laurent et rue de Paris.

PISTE CYCLABLE - Mme NATAF demande l'étude d'une piste cyclable afin que les enfants puissent accéder au Lycée sans danger, vu la circulation sur la R.N. 188.

Le Conseil souhaite que l'étude en soit reprise par les Ponts et Chaussées.

VITESSE AUTOMOBILE AVENUE SAINT LAURENT - M. GUINOCHET souhaiterait une limite de la vitesse des automobiles dans l'avenue Saint-Laurent, ou la pose de panneaux de rappel.

PARKING GUY MOCQUET - Mme CHEVALIER signale que les Commerçants du marché continuent à utiliser le parking de la rue Guy Mocquet, malgré les observations qui lui ont été faites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30.

Pour copie conforme, le Maire : G. THEVENON

(Handwritten signatures and initials)

[Signature: G. Thevenon]
 [Signature: M. Lucas]
 [Signature: M. Ehinger]
 [Signature: M. Guinochet]
 [Signature: Mme Nataf]
 [Signature: M. Chevalier]
 [Signature: M. Bourred]
 [Signature: M. ...]
 [Signature: M. ...]
 [Signature: M. ...]

Procès-verbal

Du 27 Mai 1966, convocation du Conseil Municipal pour le Vendredi
 3 Juin 1966, à l'heure d'Orsay, à 21 heures, à l'effet d'y délibérer
 sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire



(Handwritten signature)

3 Juin 1966

- I -

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

R E U N I O N d u 3 J U I N 1 9 6 6

Le trois juin mil neuf cent soixante six, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. THEVENON, Maire.

Etaient présents : M.M. THEVENON, Maire, CLEMENT, BRIQUET, BUFFET, SAUSSOIS, adjoints, KLEIN, GUINOCHE, MARTIN, BERNARD, EHINGER, FOURCADE, CHAUVEZ, Mme LECLERC, MERLOT, LUCAS, FAL, Mme CHEVALIER, DUPRE, WATTIER, ZIANE, Mme NATAF -

M. DESCHAMPS excusé a donné procuration à M. THEVENON.

Le conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS - le procès-verbal de la précédente réunion est adopté. Mme CHEVALIER ayant demandé qu'il soit précisé qu'elle avait fait remarquer au moment de la discussion concernant l'aménagement du carrefour de la République, qu'il était dommage de supprimer une aire de stationnement alors que de tels emplacements sont rares dans la commune.

PROJET DE CONSTRUCTION DE M.M. HUBERT ET NISOLLE - M. le Maire expose que M.M. Hubert et Nisolle ont présenté devant la Commission d'urbanisme un projet de construction d'immeubles dans la partie comprise entre la rue de Paris, la ruelle du Cimetière et la rue Fleming, au travers de laquelle doit être aménagé le rescindement de la R.N. 188.

Ce projet aurait l'avantage de libérer les terrains d'assiette de deux nouvelles voies : tronçon ouest du rescindement de la R.N. 188 et élargissement de la ruelle du cimetière. Aux cessions gratuites de ces terrains par les promoteurs s'ajouteront, à la charge de ces derniers, l'indemnisation et l'éventuelle reconversion des commerces qui y sont actuellement implantés.

M.M. Hubert et Nisolle invités à la réunion par M. le Maire présentent l'esquisse de leur projet qui comporte 24 appartements environ, des commerces, des parkings privés et publics, des espaces verts aménagés en bordure et en jardins intérieurs.

Les charges foncières imposées par la Commune seront constituées par les cessions de terrain d'emprise du rescindement, des parkings publics et du redressement de la rue Fleming. La participation pour équipements publics reste à chiffrer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- à l'unanimité, de donner un avis favorable à la conception du projet
- moins 2 abstentions, de lever la servitude existante sous réserve de l'obtention des accords préalables.

REMERCIEMENTS - M. le Maire a reçu les remerciements de la Ligue Française contre le cancer, pour la quête publique et la subvention communale.

CANTINE SCOLAIRE CENTRE-FILLES - AVENANT AU MARCHÉ FABRE - Le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant au Marché passé avec l'entreprise FABRE & Cie, pour l'installation d'un ballon d'eau chaude à la cantine scolaire centre-filles, supplément de dépense se montant à 4.345 F.

Envoyé le 4 Juin 1966
Reçu le 21 Juin 1966

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE ARCHANGÉ ET RUE VERRIER - Le Conseil autorise M. le Maire à signer un marché de gré à gré avec l'entrepreneur Magnard de Versailles en application de l'article 39 du décret N° 60.724 du 25/7/1960 modifié et complété par les décrets 62.473 du 13/4/1962 et N° 64.137 du 13/2/1964 pour les travaux d'assainissement E.U. rue Archangé et rue Verrier, se montant à 120.000 F - à prendre sur le crédit de 150.000 prévu au budget de 1966 pour assainissement.

Envoyé le 4 Juin 1966
Reçu le 13 Juin 1966

PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT 1965 - M. le Maire expose que la Commune dispose des ressources suivantes pour assurer le financement du programme d'assainissement 1965 :

programme subventionné	350.000 F
dont : subvention Etat 45.500 - district 42.200 -	
emprunt 272.000 -	
participation des promoteurs de la Ferme du Chemin	171.800 F
sur le budget communal, supplémentaire 1965	150.000
primitif 1966	150.000
	300.000
déjà attribués	181.800
reste disponible	118.200
	118.200
total des disponibilités	640.000 F

Envoyé le _____
Reçu le _____

3 Juin 1966

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le projet présenté par les Services des Ponts et Chaussées de S et O, comprenant : collecteurs d'évacuation d'eaux pluviales et d'eaux usées rue Buffon - rue A. de Musset - rue de Bellevue - Bd de Mondétour - Rû de Corbeville - Dossier présenté par M. Bernard et dont le détail estimatif se monte à 640.000 F.

Il sera procédé à une adjudication ouverte.

Détail du dossier présenté par M. Bernard:

- 1° - sur Mondétour : portions d'égout d'eaux usées sur le Bd de façon à rejoindre une canalisation existant sur la R.N. 446 et un certain nombre de petits tronçons E.U. qui se jetteront dans les collecteurs existant dans les rues transversales.

- 2° - le Rû de Corbeville serait muni d'une double canalisation E.P. et E.U. dans tout son cours, entre le collecteur existant en amont et la rue René Paillole, où il aboutirait à un bac de décantation qui existe entre cette rue et le chemin de fer ou un collecteur E.U. devant rejoindre l'Yvette est en cours de construction. Cette opération répond au voeu exprimé par le Dr Lauriat.

- 3° - l'opération concernant la Ferme du Chemin présente des difficultés de réalisation du fait de peu de pente, les E.U sont récupérées dans la rue Buffon et ensuite elles passent la limite d'Orsay et de Palaiseau et vont se déverser en aval du petit barrage sur l'Yvette auprès du lac de Lozère. Quant aux E.U. de la rue Buffon, elles traversent l'Yvette pour se jeter dans le collecteur intercommunal existant.

M. BRIQUET est satisfait de voir se réaliser un programme important d'assainissement mais fait observer que l'aggravation des difficultés d'assainissement dues à l'urbanisation suscite des interventions toujours plus nombreuses et paradoxalement d'autant plus pressantes que l'on assiste à l'avancement des travaux, chacun voulant être servi en premier. La Commune disposant de moyens financiers relativement réduits doit nécessairement faire des choix qui ne sont pas toujours bien compris. Aussi paraît-il souhaitable que le Service des Ponts et Chaussées fasse connaître dès à présent l'ordre qui s'impose, du point de vue technique, pour la réalisation des travaux futurs. Ce document permettrait à la Municipalité d'expliquer les options et de renseigner le cas échéant sur les chances de réalisation prochaine du réseau dans tel ou tel quartier.

ASSAINISSEMENT - PROGRAMME 1966 - Par lettre du 21 Mai, M. Vizet, Conseiller Général informe M. le Maire de la Commune d'ORSAY figure pour un montant de 500.000 F, sur le programme 1966 des travaux d'assainissement, subventionné à 30% (Etat et district)

Ce déblocage permettra de réaliser un nouveau programme qui sera établi ultérieurement.

DEMANDES DE SUBVENTION - Le Conseil vote une subvention de 50 F en faveur de l'Ecole d'optique appliquée de Paris pour l'attribution de prix aux étudiants d'Orsay qui fréquentent cette Ecole. Art. 651 du budget.

Le Conseil renvoie l'étude de la demande de subvention de la section locale des Combattants prisonniers de guerre de S et O, à l'époque de l'attribution générale des subventions aux sociétés locales.

REMBOURSEMENT D'UNE CONCESSION - Le Conseil décide le remboursement à Mme Vve Launay des années restant à courir sur une concession trentenaire acquise en 1961 et remise à la disposition de la commune, début 1966.

ACQUISITION DE MATERIEL - Le Conseil autorise M. le Maire à acquérir le matériel suivant :

- 1 appareil Virevolte pour le stade, montant 7.000 F
- mobilier pour la salle d'enseignement ménager, le réfectoire de l'école maternelle-centre, le centre médical et le sous-sol aménagé.

CENTRE DE SECOURS - EQUIPEMENT RADIOTELEPHONIQUE - Le Conseil décide l'acquisition du matériel complémentaire indispensable pour l'équipement radiotéléphonique du centre de secours, suivant lettre de M. le Préfet de S et O, du 14 avril 1966, matériel se montant à 435 F.

MARCHE BRANGEON pour TRAVAUX D'ENTRETIEN - Le Conseil autorise M. le Maire à signer un marché avec l'entreprise Brangeon, se montant à 150.000 F pour travaux d'entretien de voirie 1966 - cette entreprise étant titulaire d'un bail d'entretien des chemins départementaux. Art. 63.131 du budget.

PIECE D'EAU DU MAIL - M. le Maire expose que le bail liant l'hôpital, propriétaire de la pièce d'eau du Mail, à M. Chalin titulaire de la Buvette du lac, se termine le 31 décembre 1966.

Envoyé le 10 Juin 1966

Reçu le 10 Juin 1966

Envoyé le 8 Juin 1966

Reçu le 8 Juin 1966

Envoyé le 3 Juin 1966

Reçu le 9 Juin 1966

3 Juin 1966

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il y aurait lieu d'envisager la location de cet emplacement par la Commune afin de permettre un accès piéton à la piscine. Une décision devant être prise avant le 30 Juin.

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne pouvoir à M. le Maire pour reprendre en location au mieux des intérêts de la Commune, l'ensemble des terrains appartenant à l'hôpital et préparer un accord avec M. Chalin pour la continuation éventuelle de son commerce.

*vu le 21 Juin 1966
Vu à Cahors -
Signé le 29 9 1966*

TERRAIN DE LA PASSERELLE AVANT LE LAC - A la demande de M. Dupré, le Conseil est d'accord pour frapper de servitude pour service public un terrain actuellement en vente et sur lequel aboutit une passerelle reliant l'Yvette à l'Avenue De Lattre de Tassigny, section AK N° 348, lieudit le Parc de la Pacaterie.

ALIGNEMENT DU CHEMIN DU MERISIER NOIR - Le Conseil décide de faire dresser par M. Leroy, géomètre de la Commune, le plan d'alignement du chemin du merisier noir, entre la rue de la Colline et la rue Vaubien, ainsi que l'état parcellaire des terrains à acquérir de façon à mettre à l'enquête le dossier de déclaration d'utilité publique tendant à l'élargissement du chemin à 8 mètres.

Dans l'immédiat cet élargissement serait exécuté dans la partie Nord au droit des immeubles récemment construits par emprise sur les terrains situés de chaque côté du chemin. L'élargissement de la partie Sud serait réalisée ultérieurement.

AMENAGEMENT DU PLATEAU DE SACLAY - M. le Maire expose qu'il a fait part de son étonnement lors de la réunion d'une Commission spéciale du District, devant la mise à l'étude du schéma de structure du Plateau de Saclay, avant celle des plateaux Sud sur lesquels l'on n'en est plus à la période des hypothèses, mais à celle des réalisations, ce qui ne manquera pas de poser des problèmes quant aux relations entre les deux plateaux.

Le Conseil sollicite du Délégué Général du District et du Président du Conseil d'Administration, la mise à l'étude d'urgence d'un schéma de structure d'un secteur dont la surface comporterait au moins la totalité du territoire de la Commune d'ORSAY, ainsi que des territoires intéressés par la Z.U.P. et la zone d'activité du district Bures-Orsay.

ECLAIRAGE PUBLIC - Le Conseil accepte le devis de la Sté S.E.L.F. pour l'éclairage public de la rue Elisa Desjobert, se montant à 16.675 F crédit à prendre au budget primitif de 1966.

M. le Maire est autorisé à traiter avec cette Société.

CIRCULATION - LETTRE DE Mme LECLERC - Par lettre du 1 Ct., Mme Leclerc soumet trois questions concernant la circulation :

1° - Pour obtenir le détachement d'un agent à la sortie des Ecoles de Mondétour: M. le Maire a demandé un renfort d'effectif au Chef de District.

2° - La nécessité d'installer des contrôles routiers Rte de Montlhéry, les automobilistes ne respectant pas les limitations de vitesse, confirme l'intervention de M. le Maire auprès du Directeur Départemental de la Sûreté.

3° - L'installation de feux et l'établissement d'un sens unique carrefour de la rue de Bellevue et de la rue de Montlhéry demande une étude préalable en accord avec les Ponts et Chaussées.

Par contre, l'interdiction de stationner rue de Bellevue sera appliquée dans la section comprise entre la R.N.446 et la rue des Fauvettes.

Z.U.P. - RESERVE D'UNE BANDE DE 100 m - M. Lucas rappelle qu'une zone de protection de 100 m avait été demandée par le précédent conseil Municipal afin d'écarter les immeubles de la Z.U.P. du périmètre des lotissements de Mondétour sis sur la Commune d'Orsay.

Le tracé sur un plan masse d'octobre 1965 remis par le Directeur de la Sambo fait apparaître l'emprise peu souhaitable de certains immeubles sur cette zone.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de demander à la SAMBO d'apporter au plan masse les modifications nécessaires au maintien de la zone prévue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Pour copie conforme, le Maire : G. THEVENON.

Handwritten signatures and notes:
M. le Maire: G. THEVENON
M. Lucas
M. Bernard
M. Dupré
M. Chalin
M. Leroy
M. Nataf
M. Benoit
M. Dupré
M. Chalin
M. Leroy

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1 Juillet mil neuf cent soixante six, convocation du Conseil Municipal, pour le VENDREDI huit juillet à 21 heures en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire



Séance du 8 Juillet 1966
=====

Le huit juillet mil neuf cent soixante six, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'ORSAY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. THEVENON, Maire.

Etaient présents : M.M. THEVENON, Maire, BRIQUET, BUFFET, SAUSSOIS, adjoints, BERNARD BHINGER, FOURCADE, Mme LECLERC, DESCHAMPS, MERLOT, LUCAS, FAL, WATTIER, ZIANE, Mme NATAF. Procurations de M. KLEIN à M. MERLOT - de M. GUINOCHET à Mme NATAF - de Mme CHEVALIER à Mme LECLERC.

Excusés : M.M. MARTIN, CHAUVEZ, DUPRE.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. BUFFET, le P.V. de la précédente réunion est adopté.

LETRES DE REMERCIEMENTS - TRANSFUSION SANGUINE - Le Centre de transfusion sanguine de Versailles exprime ses sentiments de reconnaissance à la Municipalité pour l'appui qu'elle lui a apporté lors des collectes de sang organisées les 25 et 26 Juin dernier et qui ont permis de prélever 117 flacons de sang.

Le Conseil s'associe au Centre de Versailles pour remercier les donateurs qui ont généreusement répondu à ses appels.

ECOLE SUPERIEURE D'OPTIQUE - ASSOCIATION DES ELEVES - Par lettre du 7 Juin, l'Association des élèves de l'Ecole supérieure d'Optique exprime la satisfaction des sportifs et leur gratitude envers les personnes qui ont organisé les manifestations des fêtes omnisport.

SERVITUDES RADIOELECTRIQUES - M. le Maire fait part à l'Assemblée du décret du 6 Mai 1966, fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables aux abords du Centre radioélectrique d'Orsay, faisant l'objet d'une lettre de M. le Sous-Préfet de Palaiseau du 3/7/1966, à laquelle était joint un plan délimitant l'étendue de ces zones, que les intéressés peuvent consulter à la Mairie.

AVENANT AU MARCHÉ S.N.B.T.P. pour CANTINE CENTRE FILLES - Le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant N°5 au marché S.N.B.T.P. pour la cantine scolaire du centre nécessité par des travaux de cloisons et l'aménagement de sanitaires en sous-sol, avenant se montant à 10.371,72 ce qui porte le marché initial à 322.016 F 70. Crédit à prendre sur les emprunts et subventions se rapportant à la construction de la cantine scolaire du centre.

AMENAGEMENT DU SOUS-SOL DE LA CANTINE CENTRE-FILLES - Le Conseil approuve le projet d'aménagement du sous-sol de la cantine centre-filles en salle de réunions pour les jeunes, ainsi que celui de la salle d'enseignement ménager se décomposant ainsi :

Revêtements de sols	9.120	report	19.810
cloisons	4.390	peintures	5.200
portes	900	poste d'eau	820
électricité	2.400	total pour le sous-sol	25.830
chauffage	3.000	Equipement enseignement ménager . .	5.000
à reporter	19.810		

Ces crédits seront prévus au budget supplémentaire.

FOURNITURES DE FUEL - SAISON 1966 - 1967 - Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Ets DESMARAIS Frères pour la fourniture de fuel pendant la saison 1966 - 1967 pour le chauffage des Ecoles et des bâtiments communaux (art.603 du budget).

CLASSES DE NEIGE - A la demande de M. CLEMENT et conformément à l'avis de la Commission, le Conseil décide :

- l'organisation de 4 classes de neige à La Beunaz (Hte-Savoie) au chalet habituel pendant l'hiver 1966 - 1967
- le coût de chaque classe est de 10.000 F environ, compris pension, transport, initiation au ski, participation des parents. Crédits prévus aux différents postes du budget pour les

.../...

approuvé à Palaiseau le 30/7/66

approuvé, Palais le 24.8.1966

vu et approuvé Palais le 8.12.1966

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

classes de 1966, et à prévoir pour 1967 (alimentation - frais de transport - vêtements, etc.)

*et approuvé -
laureat le 28.10.1966*
FRAIS DE MISSION - Le Conseil décide la prise en charge par la Commune des frais de voyage et de séjour d'un représentant du Conseil Municipal en visite auprès des classes de neige (art. 667 du budget pour frais de mission)

TARIFICATION ECLAIRAGE PUBLIC - M. BERNARD expose que l'E.D.F. propose de modifier les tarifs d'éclairage public avec des conditions avantageuses, mais que cela nécessite le remplacement des compteurs des minuteriers.

Le devis de la S.E.L.F. pour ces travaux est de 28.772 F
auquel il convient d'ajouter l'achat des compteurs, soit environ 7.000 F

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise M. le Maire à traiter avec la S.E.L.F., crédit à prendre à l'article 634 du budget.

ZUP - A la suite de la délibération du 3 Juin dernier, concernant la zone à réserver en limite des lotissements de Mondétour, M. le Maire a reçu une lettre de M. DUBOSCQ, Président de la SAMBO, l'informant qu'il est prêt à s'entretenir de la question avec M. LUCAS au cours d'une prochaine réunion qui pourrait se tenir en juillet.

Les délégués au District qui partagent le point de vue de M. LUCAS, en discuteront avec la SAMBO au nom du Conseil Municipal.

Les délégués de la SAMBO examineront une nouvelle fois les plans de base avant de négocier des contre-propositions auprès du bureau de la SAMBO et auprès des architectes.

Z.U.P et Z.A.D. - Par lettre du 6 Ct., M. Delouvrier, Délégué Général du District de la Région de Paris, informe M. le Maire que le schéma de structure de la totalité du territoire d'Orsay et des zones intéressées par la Z.U.P. de Bures-Orsay, est à l'étude et pourra être présenté dans le courant du 4ème trimestre de cette année.

Cette lettre répond à la délibération du Conseil Municipal du 3 Juin dernier.

PROGRAMME DE FINANCEMENT DE LA PISCINE - M. le Maire rappelle que la Commune est maintenant propriétaire de tous les terrains sur lesquels doivent être édifiés le Centre nautique et les constructions annexes.

Le Conseil Municipal, considérant :

- l'arrêté ministériel du 10/12/1963 approuvant techniquement l'avant-projet de piscine comportant un bassin de 25 m et bassin-école couverts, un bassin de plein air de 50 m et une fosse à plongeon, les vestiaires-douches, logement de gardien, bar, cet ensemble reconnu subventionnable sur 2.460.000 F, au CATN 1,49 d'octobre 1962.

- l'arrêté ministériel de promesse de subvention du 27 Mars 1965 pour un montant (valeur CATN octobre 1963 de 288.071 F

- la subvention attribuée par la lettre du Délégué Général au District du 7 août 1964 d'un montant de 400.000 F

- la proposition d'aide complémentaire du Délégué général au District par lettre du 7 Mars 1966, adoptée par la Commission des travaux du 5/7/1966 et comportant une subvention complémentaire de 426.004 F

total des subventions 1.196.155 F

- Considérant que les prêts maxima consentis par la Caisse des dépôts et Consignations s'élèvent au montant des subventions d'Etat, augmenté d'un prêt complémentaire de 265.812 F, soit un crédit total de 1.461.967 F

- Considérant que la subvention départementale sur la base du taux de 12,5 % s'élèvera à 332.265 F.

- Considérant que la somme des subventions et des crédits à la Caisse des Dépôts et Consignations, s'élève à 2.990.387 F

- Décide à l'unanimité de compléter ce crédit jusqu'à concurrence du devis PANTZ du 28 février 1966, s'élevant à 3.662.000 F, par émissions d'emprunts obligatoires de gré à gré à 7,50 % sur 15 ans à souscrire par l'entreprise adjudicataire des travaux.

- Décide la prise en charge des honoraires sur les budgets de la Commune.

Le Conseil félicite et remercie M.M. THEVENON et SAUSSOIS de leurs efforts inoubliables pour faire aboutir enfin ce projet.

BASSIN DE NATATION - CHOIX DE L'ENTREPRISE - M. le Maire rappelle que les consultations qui ont eu lieu près des entreprises qui, spécialisées dans la construction de centres nautiques, ont étudié le projet d'Orsay :

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1° - Sté des chantiers et ateliers de Provence, estimation avec fosse à plongeon conception métal	3.900.000 F
2° - Sté Thermacier, sans fosse à plongeon, conception métal	3.488.000 F
3° - Forges de Strasbourg, France-Construction, conception mixte,	
4° - Sté CERPIAM, avec fosse à plongeon, conception béton, y compris honoraires	3.800.00 F

Le Conseil, après en avoir délibéré,
 Décide à l'unanimité de confier à la Sté CERPIAM, la réalisation du Centre nautique défini par le devis descriptif du 24 Mars 1966, le plan d'implantation du 15 mars 1966 de M.M. HUBERT, MAILLARD et DUCAMP, architectes,
 - conçu selon le projet type 1ère catégorie avec les architectes MAILLARD, DUCAMP et le groupe d'entreprises dont les Ets PANTZ sont le pilote.
 - dans le cadre de la procédure d'agrément prévue par les circulaires du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports N° 64.360 - 64.361 - 64.362 du 30 Août 1964.

TRAVAUX DE VOIRIE - Le dossier des travaux de voirie, portés à l'ordre du jour, n'est pas au point, il sera présenté à une réunion ultérieure, toutefois il est prévu d'ores et déjà la remise en état du trottoir en façade de la poste, aménagement d'un parking et remise en ordre des bordures.

Les travaux de la R.N. 188 en cours de réalisation nécessités par le relèvement du virage, côté est, sont pour la plus grande partie à la charge des Ponts et Chaussées.

ASSURANCE VIREVOLTE - M. le Maire est autorisé à signer un avenant à l'assurance du motoculteur pour l'appareil virevolte Dumper-Sambon, avec une prime annuelle de 75 F. art 638 du budget

SANITAIRES AMBULANTS - Le Conseil confie à Mme LECLERC le soin de faire un rapport sur l'acquisition de sanitaires ambulants, propositions de la maison Schoelker.

ADJUDICATION DE LA CONSTRUCTION DE LA CRECHE - Le Conseil fixe au jeudi 29 septembre à 15 heures l'adjudication des travaux de construction de la crèche, suivant cahier des charges générales et particulières établi par M. HUBERT, architecte communal et désigne Mme LECLERC et M. FAL, pour assister à cette adjudication.

TARIFS DU MARCHÉ - Le Conseil renvoie à l'étude d'une Commission composée de M.M. BUFFET, FAL, LUCAS, Mme LECLERC, une proposition de nouveaux tarifs présentée par M.M. AUGUSTE, concessionnaires des marchés.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - M. MERLOT expose que le Conservatoire de Musique est une émanation de l'Office Culturel et a été déclaré comme Association, suivant la loi de 1901, au J.O. du 22 Mai 1966.

Une enquête effectuée auprès des élèves du Lycée et des C.E.G. a fait ressortir une possibilité de 400 inscriptions, mais la capacité du Conservatoire sera de 230 à 250 élèves.

Un certain nombre de personnalités a été intéressé par cette création et M. MERLOT espère obtenir une aide des communes voisines, sous forme de subvention, en admettant les élèves de l'extérieur.

Il sollicite une subvention de la Commune pour la mise en marche, achat d'instruments, honoraires des professeurs, etc...

Le Conseil, moins une abstention, décide d'allouer une subvention de 10.000 F, soit :

5.000 F à l'article 657 du budget de 1966

5.000 F à prévoir au budget de 1967

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DE LA COMMUNE - Le Conseil avait chargé M. SAUSSOIS d'étudier une demande de révision des tarifs de l'assurance R.C. de la Commune.

Vu l'importance de l'augmentation demandée, il a contacté d'autres compagnies et a obtenu le tarif de 0.20 % des salaires, avec une garantie supérieure illimitée en ce qui concerne les dommages corporels. Il s'agit d'une compagnie de 1er ordre.

Le Conseil, en conséquence, décide de résilier la police avec le Groupe des Anciennes Mutuelles, à la date statutaire du 1er Janvier 1967 et de souscrire une assurance auprès de la Compagnie d'assurance "La Concorde".

QUESTIONS DIVERSES - M. LUCAS pose la question des travaux d'évitement au tournant de la rue de Monthéry. Une étude est actuellement en cours par les services des Ponts et Chaussées.

M. WATTIER indique que les services des Mines examinent les poids lourds tous les samedis en face des Ecoles de Mondétour, ce qui est dangereux pour les enfants. Il sera demandé à l'administration de changer d'emplacement.

STATIONNEMENT - M. BUFFET demande que la réglementation du stationnement dans la Commune d'ORCA soit appliquée également à tous les lotissements.

*Vu et approuvé
Palassou, le
14 dec 1965*

*approuvé Palassou
le 19 juillet 1966*

*Vu et approuvé
Palassou, le 5-12-66
le 5 / Préfet*

8 Juillet 1966

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPOSITION CONSTRURAMA DE M. Claude TREHIN - A la demande de Mme NATAF, M. TREHIN Claude qui a participé récemment à une exposition Construrama, sera contacté pour exposer ses conceptions aux personnes qui s'intéressent à l'urbanisme à ORSAY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30.

Pour copie conforme,

le Maire : G. THEVENON



Y. NATAF
M. P. Leduc
J. L. ...
D. ...
M. ...
H. ...
M. ...
R. Bernier
M. ...

Du 26 septembre 1966.

Convocation du Conseil municipal pour le Vendredi 30 septembre 1966 à la Mairie, à 21 heures à l'effet d'y délibérer, sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 30 Septembre 1966

Le trente septembre mil neuf cent soixante six, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. THEVENON, Maire.

Etaient présents : M.M. THEVENON, Maire, CLEMENT, BUFFET, BRIQUET, SAUSSOIS, adjoints, KLEIN, GUINOCHET, MARTIN, BERNARD, EHINGER, Mme LECLERC, DESCHAMPS, MERLOT, LUCAS, FAL, Mme Chevalier, DUPRE, Mme NATAF. Procuration de M. FOURCADE à M. FAL.

Excusés : M.M. CHAUVEZ, WATTIER, ZIANE.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS, le P.V. de la précédente réunion est adopté.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE - M. SAUSSOIS précise que la prime d'assurance responsabilité civile, à la Cie LA CONCORDE, sera constituée par deux éléments : une prime fixée de 1.000 F et un supplément de 0,20 % des salaires payés au personnel communal.

CONDOLEANCES - Le Conseil exprime à M.M. GUINOCHET et BERNARD, qui ont perdu leur mère pendant les vacances, leurs sincères condoléances. D'autre part, M. COLIN, qui a été architecte communal de nombreuses années et M. LAMBERTIE, ancien Conseiller Municipal sont décédés récemment. Une minute de silence est observée en mémoire de ces disparus.

ADJUDICATION DES TRAVAUX DE LA CRECHE - L'adjudication des travaux de construction de la crèche, a dû être reportée au 27 octobre à 15 heures, en l'attente de l'approbation des cahiers de charges.

ZONE DE PROTECTION DE LA Z.U.P. - M. le Maire informe le Conseil des apaisements apportés au cours d'une séance de travail au siège de la SAMBO, à laquelle M. LUCAS a participé, au sujet de la zone de protection du périmètre des lotissements de Mondétour. Il donne lecture de la lettre du Président de la SAMBO, datée du 17 août dernier, selon laquelle la Sté s'engage à faire étudier les possibilités d'adaptation du plan de masse sur les trois points déterminés situés dans le quartier de la Dimancherie, conjointement par ses architectes en chef et par l'architecte d'opération.

M. BRIQUET est heureux de voir cette affaire se régler ainsi, mais regrette que les délégués du Conseil Municipal à la SAMBO n'aient pas été appelés à participer aux discussions et notamment à la dernière réunion dont ils ont été simplement informés par copie de la lettre adressée à M. le Maire.

Il demande donc, appuyé en cela par M. CLEMENT, de transmettre ses regrets au Président de la SAMBO.

Par ailleurs, M. BRIQUET s'étonne que la Municipalité n'ait pas été tenue au courant d'une exposition donnant des détails sur la Z.U.P. et dont il a pu prendre connaissance dans un hebdomadaire régional. Il fait remarquer que ce n'est pas la première fois que des informations sont diffusées dans le public, sans que les Municipalités ou le District soient tenus au courant. Cela est d'autant plus regrettable que ces informations font parfois état de projets n'ayant pas encore fait l'objet de discussions et omettent de signaler le rôle joué par les Communes de Bures et d'Orsay associées dans le District.

Enfin, M. BRIQUET souligne combien cela peut mettre les représentants des Communes dans des situations délicates.

M. le Maire, afin de dissiper toute confusion entre les théories exposées librement par les urbanistes et les projets retenus dans la Z.U.P., propose d'organiser une exposition de plans et maquettes confirmées par les plans de détail de la Z.U.P.

FONDATION CURIE - M. le Maire donne lecture d'une lettre de MM ALLORGE, agents immobiliers, demandant au Conseil Municipal d'autoriser une nouvelle demande de division des terrains que la Fondation Curie se propose d'acquérir, la première demande ayant été rejetée. Il avait proposé à cette Fondation de s'installer près du futur hôpital, mais cette solution ne convient pas. La Fondation tient au terrain choisi primitivement en raison de son isolement et de la zone boisée.

Le Conseil, après discussion, maintient son vœu de voir la Fondation Curie s'installer dans le cadre qu'elle avait prévu et donne avis favorable à l'unanimité, afin qu'une nouvelle demande d'autorisation de division de terrain soit présentée.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR HABITAT RURAL - Le Conseil Municipal donne avis favorable à l'attribution d'une subvention départementale en faveur de M. MERCADAL, 7 passage des Saules à ORSAY, au titre de l'amélioration de l'habitat rural.

SYNDICAT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE - Le Conseil donne avis favorable à l'adhésion des Communes de Ballainvilliers et de Gometz-le-Châtel, au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette.

Reçu le 1. 10. 1966

Répondre le 31. Mai. 1967

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

et approuvé à
la séance - 19. 10. 1966

CONCESSIONS AU CIMETIERE - En raison de l'insuffisance des places disponibles au cimetière communal, le Conseil décide à l'unanimité d'interdire l'acquisition de plusieurs concessions au nom d'un même acquéreur, sauf dérogations exceptionnelles qui seront examinées sur demande.

pour Palaiseau
le 19-10-66 -

ADMISSIONS EN NON VALEUR - Le Conseil décide l'admission en non valeur d'une somme de 80 F, due pour fournitures scolaires par M. Mondolini, parti à l'étranger.

et approuvé
le 22-11-1966
Palaiseau

MONITRICE D'EDUCATION PHYSIQUE - M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi de monitrice municipale d'éducation physique, qui pratiquera le jeudi au stade. Il a obtenu les diplômes de Mlle Albert, qui consistent dans le brevet d'aide monitrice d'Education Physique et Sportive du Ministère de l'Education Nationale et le diplôme de Monitrice d'éducation physique et de gymnastique harmonique de l'Ecole Française de gymnastique.

Le Conseil décide d'engager Mlle Albert pour assurer trois heures de cours par semaine et fixe comme tarif de rétribution celui alloué au personnel enseignant assurant un service pour le compte des collectivités locales, barème des professeurs des collèges, soit 9 F 54 de l'heure, crédit à prendre à l'article 611 du budget.

approuvé le
21-11-68

CAISSE MUTUELLE DU PERSONNEL - Le Conseil donne avis favorable à la création d'un comité d'oeuvres sociales, décidé par le Conseil d'Administration de la Mutuelle Générale du personnel des collectivités locales, pour la répartition des avantages non prévus par le régime de sécurité sociale dans les circonstances suivantes : naissances, mariages, décès, prêts d'honneur, maladies entraînant des soins coûteux, prestations exceptionnelles, et décide d'y adhérer.

CLASSES DE NEIGE - REGISSEURS DE RECETTES ET DE DEPENSES - Le Conseil décide la nomination de M.M. CLEMENT et KLEIN, en qualité de régisseur et régisseur-suppléant des recettes et dépenses pour les prochaines classes de neige.

M. CLEMENT redevra les avances suivantes : début Novembre : 5.000 F - début janvier 1967 : 2.500 F - début février 1967 : 2.500 F.

DECLASSEMENT DE CHEMINS COMMUNAUX ET RURAUX et ALIENATION EN FAVEUR DE LA SAMBO -

Le Conseil donne avis favorable au déclassement des chemins communaux et ruraux suivants : Ex CVO N° 3 et 9 - chemins ruraux N°15 et 16 - suivant dossier établi par M. LEROY, géomètre et décide de procéder à l'enquête réglementaire en vue de l'aliénation de l'assiette de ces voies en faveur de la SAMBO, suivant l'estimation qui en sera faite par les Domaines.

M. BERNARD attire l'attention du Conseil sur la durée excessive de l'interdiction de circuler sur certaines voies et demande que les voies de communications soient maintenues, même pendant la durée des travaux de la Z.U.P.

et approuvé
la séance, le 10-11-1966

CAISSE DEPARTEMENTALE SCOLAIRE - Le Conseil décide la répartition suivante pour les crédits alloués sur les Fonds scolaires des établissements d'enseignement public :

- travaux d'aménagement des accès et des abords des groupes du Centre et du Guichet	10.000 F
- matériel d'enseignement collectif	13.430
montant de l'attribution	<u>23.430</u>

et approuvé
Palaiseau, le 8 dec
1966 -

ACQUISITIONS DE TERRAIN - M. le Maire rappelle que le Conseil avait décidé, par délibération du 3/6/1966, d'établir une servitude pour services publics sur un terrain actuellement en vente et sur lequel aboutit une passerelle reliant la rue de l'Yvette à l'Avenue de Lattre de Tassigny. Ce terrain servirait à la création d'une voie permettant aux habitants du quartier de Madagascar de gagner la gare d'Orsay, ainsi qu'un accès plus facile de la Faculté.

Ce terrain a été estimé par les Domaines à la somme de 54.000 F, indemnité de réemploi comprise.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide par 13 voix et 4 abstentions, l'acquisition amiable suivant l'estimation précitée, acceptée par le propriétaire.

Sollicite la déclaration d'utilité publique.

Décide l'inscription de ce crédit au budget supplémentaire de 1966.

ALIGNEMENT DE L'AVENUE SAINT LAURENT - Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

1° - l'acquisition suivant l'estimation des Domaines, d'une parcelle de 21 m2 au droit de la propriété de M. et Mme Burlès, 14, avenue Saint Laurent - terrain devant permettre l'aménagement d'un trottoir.

2° - l'acquisition à titre gratuit de la surface d'emprise saillante du portail de la propriété de la Sté Immobilière Picarde, 14 avenue Saint Laurent et s'engage en contre partie à prendre à sa charge la reconstructions des piles, le recul du portail et les raccords aux murs existants sur le nouvel alignement.

Le Conseil s'engage à l'unanimité à respecter les engagements antérieurs de la Commune vis à vis du propriétaire du terrain concernant l'entretien du pavement situé

entre la porte et la chaussée (acte de vente transmis au 1er bureau des hypothèques de Versailles le 23/10/1934, volume I.284 N°10)

S'engage à obtenir des services concernés, l'autorisation pour la S.C.I.P. d'ouvrir une autre porte cochère entre le 14 et le 16 avenue Saint Laurent.

AFFAIRE TERRAIN DE LA RUCHERE, SAINT CHRISTOPHE SUR GUIERS - M. le Maire expose qu'il a eu une proposition pour la cession d'une propriété à St. Christophe-sur-Guiers (Isère) pouvant servir à la création de classes de neige, classes de montagne, colonies de vacances.

Vu, Palaiseau le 30.9.66

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de prendre option jusqu'au 1er novembre. Avant cette date une délégation se rendra sur place pour examiner les possibilités d'utilisation de la propriété.

M. CLEMENT dit qu'il est d'accord, mais désire que l'achat de cette propriété n'empêche pas de lui accorder dans l'avenir les 6 classes de neige qu'il avait sollicitées.

EMPRUNT POUR AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE - M. le Maire expose que la Commune a obtenu une subvention le 24.6.65 de 10.000 F pour une dépense de 100.000 F

Vu et approuvé - Palaiseau, le 10 nov. 1966

d° le 6.7.66 7.625 F " 76.250

soit 17.625 F soit 176.250 F pour aménagement des locaux de la Mairie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter un prêt de cette somme, de la Caisse des dépôts et consignations aux conditions habituelles de cette Caisse.

M. le Maire présente un plan de la future répartition des locaux établi par M.M. CLEMENT et SAUSSOIS. Plan adopté à l'unanimité moins une voix.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - Par arrêté du 31/8/1966 de M. le Préfet de Seine et Oise, la Commune a été autorisée à exécuter un programme de travaux d'assainissement se montant à 500.000 F sur lequel les subventions suivantes sont accordées :

Vu et approuvé Palaiseau, le 15/10/66

Ministère de l'Intérieur, 21 %, soit 105.000 F
District de la région de Paris, 14 % 70.000

175.000 F

il reste à la charge de la Commune

325.000 F

Le Conseil décide à l'unanimité de solliciter un prêt de cette somme à la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions habituelles de cette Caisse.

EMPRUNT POUR BASSIN DE NATATION - M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (fonds provenant de la Caisse d'Epargne de Versailles) aux conditions de cet établissement et au taux d'intérêts de 5,25 %, l'emprunt de la somme de 768.070 F destiné au financement du projet de bassin de natation et dont le remboursement s'effectuera en 20 années à partir de 1967, à raison de 62.945 F 08.

Vu et approuvé Palaiseau, le 12.10.66

RUE DU PONT DE PIERRE - Par lettre du 5 août, M. le Maire a été informé que la Commune bénéficierait d'une subvention de 32.000 F, soit 16 % sur une dépense de 200.000 F, pour élargissement du Pont de Pierre. Il resterait donc 168.000 F à la charge de la Commune.

Vu et approuvé Palaiseau, le 26 Oct 1966

Le Conseil décide de solliciter un prêt de cette somme à la Caisse des Dépôts et Consignations aux conditions habituelles de cette Caisse.

PARKING PRES DE LA GARE D'ORSAY - M. le Maire a reçu l'évaluation des domaines pour le terrain situé entre le Bd Dubreuil, la rue de Chartres, en bordure de la ruelle du Chemin de Fer, évaluation de montant à 421.500 F.

Le Conseil décide de solliciter des services de la Préfecture et des Ponts et Chaussées, l'inscription d'un projet de parking sur ce terrain, à proximité de la Gare d'ORSAY, subventionnable par le District de la Région de Paris.

PARKING PRES DE LA GARE DU GUICHET - M. le Maire rappelle qu'une servitude a été inscrite sur un terrain situé à proximité de la Gare du Guichet, lieudit "Les Planches" pour aménagement d'un parking.

Le Conseil décide de solliciter l'estimation de ce terrain par les services des Domaines en vue d'une demande de subvention au District de la Région de Paris.

PLAN D'ALIGNEMENT ET DE REDRESSEMENT DU CHEMIN DU BOIS DU ROI - Le Conseil décide de procéder à l'enquête réglementaire en vue de la déclaration d'utilité publique du plan d'alignement et de redressement du chemin du Bois du Roi

ZONE BLEUE - Sur une demande de M. DUPRE, M. le Maire informe le Conseil que l'installation de la zone bleue sera étudiée dès qu'un parking sera installé ou qu'une portion de voie aura été remise en état.

QUESTIONS DIVERSES - Mme NATAF demande que les propriétaires soient invités à nettoyer leurs trottoirs et M. BERNARD demande de terminer l'alignement de la rue Fleming, les terrains ayant été acquis antérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 45.

pour copie conforme
le Maire : G. THEVENON.

Handwritten signatures and notes at the bottom of the page, including names like M. Duff, R. Bernard, M. Nataf, and others.

8 Novembre 1966

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vingt huit octobre mil neuf cent soixante six, convocation du Conseil Municipal, pour le Mardi huit novembre à 21 heures en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire



Séance du 8 Novembre 1966

Le huit novembre mil neuf cent soixante six, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. THEVENON, Maire.

Etaient présents : M.M. THEVENON, Maire, BRIQUET, BUFFET, SAUSSOIS, adjoints, KLEIN, GUINOCHET, MARTIN, BERNARD, EHINGER, FOURCADE, CHAUVEZ, Mme LECLERC, DESCHAMPS, LUCAS, FAL, Mme CHEVALIER, DUPRE, WATTIER, Mme NATAF.

Procurations de M. CLEMENT à M. FAL et de M. MERLOT à M. GUINOCHET.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS - le P.V. de la précédente réunion est adopté.

M. le Maire rappelle le souvenir de M. ZIANE, conseiller municipal décédé depuis la dernière réunion, de Mlle ALBISSON, infirmière à l'Hôpital, puis au service médical scolaire et de M. RENAUX, ancien Président du C.A.O., trois disparus également dévoués à la cause publique. Une minute de silence est observée en leur mémoire.

CORRESPONDANCES - Lettre de remerciements de Mlle Françoise MAURY, belle-fille de M. ZIANE.

CONTROLE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES - M. GREGOIRE, Inspecteur des Contributions directes, informe M. le Maire par lettre du 20 Septembre, de sa nomination en qualité de titulaire à ORSAY.

COMPTE DE GESTION 1965 - Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue à M. HIERNARD, percepteur nommé dernièrement à Orsay. Celui-ci donne lecture du compte de gestion 1965, qui est adopté à l'unanimité, avec un excédent de recettes total de 2.511.733 F 13.

*Vu et approuvé
Palaiseau le
24-11-1966*

COMPTE ADMINISTRATIF 1965 - Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. DUPRE, est d'avis d'approuver le compte administratif présenté par M. le Maire pour 1965, présentant un excédent de recettes ordinaires de 1.802.152.92 et de recettes extraordinaires, de 709.580.21

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 1966 - Le Conseil vote à l'unanimité le budget supplémentaire de 1966, présenté par M. le Maire et la Commission Municipale.

Un crédit de 9.050 F 82 sera prévu pour solder le contingent communal des dépenses d'aide sociale en 1965.

ADMISSION EN NON-VALEUR - Le Conseil décide l'admission en non-valeur d'une somme de 160 F, pour frais scolaires - bulletin de recette établi par erreur au nom de M. CHARRIER.

PARTICIPATION COMMUNALE DANS LA CONSTRUCTION DE L'HOTEL DES POSTES - M. le Maire expose que par lettre du 1 Octobre, l'Administration des Postes et télécommunications informe la Commune que le coût total de l'Hôtel des Postes a été de 934.831.70 et la participation communale de 158.107.92 sur lesquels la commune redoit ~~69.807.92~~ 92.241.92

*Vu et approuvé
Palaiseau le
14 dec 1966*

M. le Maire a sollicité le paiement de cette somme en trois annuités. Le Conseil approuve ce mode de remboursement et autorise M. le Maire à signer l'avenant à intervenir pour ratifier cette convention.

DOMAINE DE LA RUCHERE - M. le Maire expose que conformément à la décision prise à la séance du 30/9/1966, une délégation composée de M.M. SAUSSOIS et GUINOCHET et de Mme CHEVALIER, s'est rendue à Saint-Christophe-sur-Guiers, pour examiner les possibilités d'utilisation par la Commune du Domaine de la Ruchère, dont l'acquisition est proposée à la Commune.

M. SAUSSOIS donne lecture du rapport établi par la Commission à la suite de cette visite et le Conseil félicite la délégation de la précision avec laquelle les lieux ont été examinés.

D'après ce rapport, ce domaine conviendrait à l'hébergement de colonies de vacances.

Le Conseil, après en avoir délibéré, Vote à l'unanimité, moins une abstention l'acquisition de cette propriété qui est proposée pour le prix de 210.000 F

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- décide le paiement par moitié en 1967 et le solde par annuités, moyennant arrangement à débattre avec le vendeur.
 - sollicite la déclaration d'utilité publique, vu le but poursuivi en faveur des oeuvres scolaires et post-scolaires.
 - décide de confier à Me PINON, Notaire à Orsay, le soin de représenter la Commune dans cette affaire.
- M. DUPRE aurait souhaité qu'une étude soit faite, sur les frais annuels que cette acquisition entraînera pour le fonctionnement et l'entretien des installations de la propriété.

MODIFICATION AU PLAN DIRECTEUR D'URBANISME INTERCOMMUNAL N°17 - Le Conseil accepte à l'unanimité la modification du P.D.U.I. N° 17, intéressant une partie du territoire des communes d'Orsay et Villebon-sur-Yvette, sollicitée par la Direction départementale en décembre 1965. Cette modification concerne le secteur "B" de relogement d'activité industrielle et se situe à l'intersection de la déviation de la R.N.446 et du tracé de l'autoroute du Sud-Ouest.

Vu et approuvé Versailles le 8-12-1966

GARANTIE D'EMPRUNT - A.S.A. LE PETIT CHEZ SOI - Le Conseil décide d'accorder à l'Association syndicale autorisée "LE PETIT CHEZ SOI" la garantie communale pour l'emprunt de 67.980 F, accordé par la Caisse départementale d'aménagement des lotissements.

CLASSE DE PERFECTIONNEMENT - Le Conseil donne avis favorable à la gémination des classes de perfectionnement de l'Ecole du Guichet Pont de Pierre.

H.L.M. - LIEUDIT LA FERME DU CHEMIN - M. le Maire présente une proposition de construction de 120 logements en H.L.M. au lieudit "La Ferme du Chemin" rue de Lozère émanant de la Sté "Logement familial du Bassin Parisien".

Ce projet nécessitant l'acquisition du terrain par les promoteurs, le Conseil décide à l'unanimité de solliciter en leur nom, la déclaration d'utilité publique. La Commune pourrait avoir à sa disposition 30 % des logements.

ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX - Le Conseil fixe au jeudi 5 Janvier 1967 à 11 heures, l'adjudication des travaux d'entretien des bâtiments communaux au rabais, suivant cahier des charges établi par M. HUBERT, architecte de la Commune et désigne M.M. BUFFET, FAL et LUCAS pour assister M. le Maire à cette adjudication.

Vu et approuvé Versailles le 7 12 66

CENTRE DE NATATION - M. le Maire présente le dossier de réalisation du centre de natation, établi par M.M. H.P. MAILLARD et DUCAMP pour la piscine industrialisée et par M. HUBERT architecte pour la piscine type 15 bis.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- approuve le dossier technique.
- Autorise M. le Maire à signer un marché de gré à gré avec les entrepreneurs, en application des dispositions des circulaires N° 64.362 du 30 Août 1964 et 65.180 du 9 novembre 1965 et A/66/142 du 1er septembre 1966, avec garantie solidaire des entreprises.
- 3° - Accepte le plan de financement suivant :

Montant du devis Octobre 1966		3.735.000 F
Subventions	1.196.155 F	
prévision subvention départementale	332.265	
Emprunt Caisse des dépôts et consignation, accordé ou à solliciter	1.461.966	
Emprunt obligatoire	745.000 F	
	<u>3.735.000 F</u>	

4° - Le Conseil accepte la souscription de l'adjudicataire des travaux à l'émission d'obligations de la Commune représentative des 15 annuités à terme échu amortissant un emprunt de sept cent quarante cinq mille francs, au taux de 7,50 % restant dans les limites de celui autorisé pour cette durée par la circulaire ministérielle N° 368 du 2 Juillet 1966.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.

pour copie conforme,
le Maire : G. THEVENON.

ABernard
M. Buffet
F. Fal
L. Lucas
H. P. Maillard
Ducamp
G. Thevenon
N. Chevaley
Channy
Dir. P. R. L.

16 dec - 1966

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du neuf décembre mil neuf cent soixante six, convocation du Conseil Municipal pour le Vendredi seize décembre à 21 heures en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire



Séance du 16 Décembre 1966

Le seize décembre mil neuf cent soixante six, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. THEVENON, Maire.

Etaient présents : M. THEVENON, Maire, BRIQUET, BUFFET, SAUSSOIS, adjoints, KLEIN, GUINOCHET, MARTIN, BERNARD, CHAUVEZ, Mme LECLERC, DESCHAMPS, MERLOT, LUCAS, FAL, Mme CHEVALIER, WATTIER, Mme NATAF.

Procurations de M. DUPRE à M. SAUSSOIS et de M. FOURCADE à M. BUFFET.

Excusés : M.M. CLEMENT et RHINGER.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS - le P.V. de la précédente réunion est adopté.

Observation de Mme CHEVALIER qui précise qu'il avait été décidé que le dossier de la piscine serait présenté à une commission. M. le Maire l'informe qu'après un premier examen ce dossier a été complété par les entreprises et qu'actuellement, l'architecte communal contrôle s'il a été tenu compte des observations présentées.

REMERCIEMENTS - Lecture des lettres de remerciements de Mme Colin, pour l'hommage rendu par le Conseil Municipal à son mari décédé récemment.

De l'Orphelinat Ste-Suzanne pour la subvention au Centre Médico-Social ainsi qu'en faveur des colonies de vacances et du Goûter des personnes âgées qui concernent le Bureau d'Aide Sociale.

Remerciements également du Centre de transfusion sanguine de Versailles, qui associe le Conseil Municipal aux 113 personnes qui sont venues offrir leur sang pendant la collecte des 26 et 27 Novembre.

DELIVRANCE DES ARRETES D'ALIGNEMENT - Le Conseil décide que les arrêtés d'alignement sur les voies communales (urbaines, rurales, vicinales) seront soumises à un droit de 12 F, perçu par le régisseur des recettes des droits d'Etat Civil, ou versé au compte courant postal de cette recette, à compter du premier janvier 1967.

CONCESSIONNAIRE DES MARCHES COMMUNAUX - Le 2/6/1966, M.M. AUGUSTE, concessionnaires des marchés communaux avaient adressé une demande d'augmentation des tarifs, qui a été examinée par la Commission Communale des Marchés. Cette augmentation correspond bien au cahier des charges de la concession et s'accompagne d'une augmentation de la redevance portée ainsi à 66.000 F. De plus, M.M. AUGUSTE, sollicitaient une prolongation de 5 ans de la concession en contrepartie des investissements non contractuels représentés par l'installation de distributeurs de courant et de sanitaires à Mondétour.

Par lettre du 25 Octobre, les concessionnaires proposent de porter cette redevance à 70.000 F, en raison des investissements supportés par la Commune, mais demandent toujours une prolongation de 5 ans du contrat, en raison des sommes à investir par eux, pour l'éclairage des marchés et l'aménagement de W.C. à Mondétour.

Le Conseil, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité :

1° - le relèvement uniforme de 10 % des tarifs.

2° - de porter la redevance annuelle à 67.500 F pour tenir compte des propositions des concessionnaires en application du relèvement des tarifs et des investissements supportés par la Commune.

La prise en charge par la Commune de l'amortissement des investissements engagés par le concessionnaire rend sans objet la prolongation de 5 ans du contrat.

La date d'application de ces majorations de tarifs et de redevance servira de référence aux révisions ultérieures et sera celle de la réception des travaux dont il est question ci-dessus (Eclairage et W.C.) prononcée conjointement par le concessionnaire et la Commune. Elle est subordonnée également à l'approbation préfectorale.

.../...

Envoyé le 19. 12 1966
Reçu le 30 - 3 1967